

Les scientifiques de Santé Canada estiment que le glyphosate ne pose aucun problème.

Santé Canada a publié une déclaration le 11 janvier 2019 selon laquelle, après un examen scientifique approfondi, les objections au glyphosate ne pouvaient pas être soutenues scientifiquement si l'on considère l'ensemble des données pertinentes. **Actuellement, aucune autorité de réglementation des pesticides dans le monde ne considère le glyphosate comme un risque de cancer pour l'homme à la quantité à laquelle les humains sont actuellement exposés.**

La déclaration de Santé Canada peut être consultée ici :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2019/01/declaration-de-sante-canada-concernant-le-glyphosate.html>

Le glyphosate est largement utilisé dans l'agriculture et la sylviculture. **Quatre-vingt-dix pour cent du glyphosate utilisé au Canada est employé par le secteur agricole sur plus de 70 cultures alimentaires différentes.**

DE SANTÉ CANADA

En 2015, l'ARLA a publié le résultat de son réexamen approfondi du glyphosate afin de recueillir les commentaires du public, qui **a conclu que les produits contenant du glyphosate ne présentent pas de risques inacceptables pour la santé humaine ou l'environnement lorsqu'ils sont utilisés conformément au mode d'emploi révisé de l'étiquette du produit.**

Au cours de ce réexamen, l'ARLA a évalué le risque potentiel du glyphosate pour la santé humaine lié à l'eau potable, aux aliments, à l'exposition professionnelle et occasionnelle, ainsi que le risque environnemental pour les organismes non ciblés. L'ingrédient actif et les produits formulés ont été inclus dans la réévaluation.

Les conclusions générales de la réévaluation du glyphosate sont les suivantes :

- Le glyphosate n'est pas génotoxique et il est **peu probable qu'il présente un risque de cancer pour l'homme.**
- **L'exposition alimentaire (aliments et eau potable)** associée à l'utilisation du glyphosate ne devrait pas présenter de risque préoccupant pour la santé humaine.
- **Les risques professionnels et résidentiels** associés à l'utilisation du glyphosate **ne sont pas préoccupants**, à condition de suivre les instructions actualisées de l'étiquette.
- L'évaluation environnementale a conclu que **les zones tampons de pulvérisation sont nécessaires pour atténuer les risques potentiels** de la dérive de pulvérisation pour les espèces non ciblées (par exemple, la végétation à proximité des zones traitées, les invertébrés aquatiques et les poissons).
- Lorsqu'ils sont utilisés conformément aux instructions révisées de l'étiquette, les produits à base de glyphosate **ne devraient pas présenter de risques préoccupants pour l'environnement.**
- Toutes les utilisations homologuées du glyphosate ont une valeur pour le contrôle des mauvaises herbes dans l'agriculture et la gestion des terres non agricoles.

Pour en savoir plus :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-homologation/2017/glyphosate-rvd-2017-01.html>

En outre, les utilisations homologuées du glyphosate jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'approvisionnement alimentaire mondial, la satisfaction de la demande de produits forestiers tels que le bois, le papier et les tissus, et la gestion de la végétation indésirable sur les terres non agricoles.

LA FORESTERIE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

< 1,2%

de la superficie forestière est récoltée chaque année.

~0,3%

de la province est planté de résineux indigènes chaque année. Les forêts plantées ne seront jamais supérieures à un cinquième de la superficie du territoire.

75%

des zones exploitées se régénèrent naturellement en feuillus, bois mixtes et résineux.

